

FICHE DE SYNTHÈSE SIMPLE ET POLYVALENTE.

Rubrique : recommandation pour rapport minimum au prescripteur

Présentation :

Cette Fiche de Synthèse répond aux critères exposés dans le décret du 29 juin 2000 qui fait obligation au kinésithérapeute de produire des rapports à intervalles spécifiés.

Critères d'inclusion (les catégories majeures cliniques) :

La fiche se veut polyvalente. Succincte, elle est accompagnée en cas de besoin des résultats de bilans plus spécifiques. Remaniée par un groupe de travail, elle reflète la pensée de confrères libéraux peu à l'aise dans les versions précédentes. Il s'agit du **second envoi**.

Critères d'exclusion (ne pas utiliser pour) :

Série de séances très brève (voir le décret) – premier envoi

Critères de péjoration (diagnostic associé) :

Mentionner visiblement les co-morbidités dont le patient est porteur à la première séance, afin de se prémunir contre le risque d'une désignation « complication ».

Présentation :

La taille de chacun des encadrés est laissée à l'appréciation des utilisateurs – nous recommandons une feuille unique, recto seulement, en laissant le plus de place possible aux problèmes identifiés par le Kinésithérapeute.

Les « problèmes » sont les Déficiences et Incapacités qui perturbent le patient.

Le groupe de travail a enlevé la précision « Lieu des séances ».

Il a conservé « Diagnostic OU Prescription médicale ».

Le groupe a préféré retirer les colonnes de dates accessoires, même pour le rapport final.

Le groupe a substitué « Résultats » à « Principes thérapeutiques », puisqu'il s'agit d'une fin de traitement.

Il a ajouté à « Problèmes identifiés » la précision « en cours de traitement ».

Il a préféré « Conseils d'Education à la Santé » plutôt que les 2 autres formulations

Nouvelles rubriques :

En première ligne : nom du patient et numéro de dossier.

Ajouts de l'encadré n°3 une formulation nouvelle, les « **Conseils d'Hygiène de Vie** ».

Notre profession a toujours donné des conseils, sans l'écrire. Dans le contexte des directives sur la qualité « si ce n'est pas écrit, ce n'est pas fait », il est judicieux de préciser d'une ligne que ces conseils ont été donnés, et leur nature.

Dans l'encadré n°4 : les « points forts » et les « points faibles » du patient. On doit se souvenir que le patient (donc son avocat) peut demander à voir la Fiche de Synthèse, il est prudent de réfléchir au contenu des phrases. Age, motivation, désir de reprise ou non d'un sport ou d'un emploi constituent des points faibles ou forts. Niveau d'instruction, ou socio-économique, ou barrières dérivées de l'environnement peuvent être mentionnés.

Suppression de « Commentaires pour expliquer... », puisqu'il s'agit d'un premier envoi.

Suppression de « Points forts » et « Points faibles », considérés inutiles au second rapport.

FICHE DE SYNTHÈSE SIMPLE ET POLYVALENTE.

Modèle de fiche de synthèse (évolution 4 – suivi)

Nom du patient _____

N° de dossier _____

Date de prescription _____ *Date de début de prise en charge* _____

Nombre de séances demandées _____ *effectuées* :

Diagnostic ou prescription médicale :

| <i>Problèmes identifiés en cours de traitement</i> | <i>Résultats</i> |
|--|------------------|
| | |

Objectifs et priorités de la kinésithérapie :

Commentaires pour expliquer l'arrêt ou l'éventuelle prolongation des séances :

Conseils d'éducation à la santé :

Signature et date :